

GAZETTE N° 24 Décembre 2021



Mairie
Place de l'église
05260 ST-LEGER-LES-MELEZES
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.49.03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr
Site: communesaintlegerlesmelezes.com



Le mot du Maire	1
Finances	2
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.....	2
AFFECTATION DES RESULTATS 2020 ET BUDGETS 2021.....	4
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.....	7
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2021	8
Vie municipale.....	8
TRAVAUX.....	8
BÉNÉDICTION DE LA CROIX DU CHEMIN DU PIN.....	9
LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS SUPPRIMÉ	9
LA FORET COMMUNALE DE SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES	9
QUELQUES RAPPELS	12
UNE OPÉRATION INEDITE : LES PRODIGES DE LA.....	15
RÉPUBLIQUE.....	15
REVUE DE PRESSE.....	16
Urbanisme	18
État-civil 2021	19
Vie Sociale	19
Les services municipaux.....	21
LE BUREAU ANIMATIONS	21
LA BIBLIOTHEQUE.....	23
L'ÉCOMUSÉE COMMUNAL	23
Vie associative, culturelle et sportive.....	25
LA CRECHE POLICHINELLE.....	25
L'ASSOCIATION BONNET A L'ÉCOMUSÉE.....	25
L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE_	26
Vie économique	28
NOUVEAUX COMMERCANTS.....	28
OUVERTURE DE COMMERCES À VENIR	29
LE CABINET DES INFIRMIERES DE ST-LEGER-LES-MELEZES	30
Vie Intercommunale	30
Informations utiles	33
Informations pratiques	37

Le mot du Maire

Mes Chers concitoyens,

L'année 2021 se termine, comme l'an passé, avec une pandémie qui nous contraint à un oubli de certains gestes de vie et une accommodation à d'autres.

La commune n'a pas été épargnée par ce virus cet été et cet automne. Nous apprenons à vivre avec sa présence quotidienne. Je vous remercie toutes et tous pour votre implication jour après jour dans ces gestes de protection. Ces gestes ont un effet subversif en nous éloignant peu à peu de la convivialité qui caractérise les hommes et les femmes dans notre beau pays. Nous avons réussi une saison d'été avec des activités familiales alliant culture et jeux. Pourtant la souffrance de chacun se ressent tous les jours. Je vous invite toutes et tous à participer aux animations du village qui sont encadrées, respectent ces gestes et permettent de garder du lien social.

Enfin nos remontées mécaniques sont ouvertes pour cette saison 2021/2022. Il faut que nous puissions donner des perspectives d'avenir à nos jeunes et aux personnes qui travaillent dur pour leurs familles. Il nous faut aussi être solidaires des personnes qui subissent de plein fouet les effets néfastes de cette pandémie dans notre vallée. Notre chance, c'est notre système de **SÉCURITE SOCIALE** qui nous a permis d'amortir la crise que nous traversons aujourd'hui. Basé sur la force de travail. Il ne pourra amortir durablement ces effets que si nous continuons à cotiser, et, cela ne peut se faire qu'en travaillant.

L'année 2022 sera marquée par deux élections fortes, ou les candidats devront se positionner sur des sujets importants pour notre avenir, la zéro artificialisation des sols, la compétence eau, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux... Aujourd'hui, nous avons encore la chance d'instruire nos permis de construire en Mairie, une prestation gratuite pour les concitoyens, demain... Notre société change, ce qui est normal dans toute évolution, pourtant cela ne doit pas se faire au détriment des citoyens. Nos services publics s'éloignent, rendant le quotidien de chacun un peu plus contraignant. Les associations de Maires luttent tous les jours pour faire évoluer les textes en concordance avec les particularités liées aux territoires. Le Sénat a joué son rôle, la loi 3Ds doit encore évoluer, ainsi que la loi climat et résilience qui doit s'adapter à chaque territoire. L'ANEM travaille sur ce sujet qui impacte directement la montagne. La solidarité est une force dans notre pays, elle s'accompagne parfois de critiques, pourtant lorsque l'adversité nous frappe de plein fouet chacun et chacune accepte ce principe avec humilité. Nous sommes des citoyens responsables, la démocratie a ses forces et ses faiblesses, la république, elle, reste notre force.

Je vous souhaite pour cette année 2022, une embellie après ces deux années de pandémie, beaucoup de bonheur, surtout la santé à vous et toutes vos familles, une belle saison, de retrouver les amis, les familles, les beaux moments de convivialité.

*M. Gérald MARTINEZ,
Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes*

Finances

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

AEP 2020

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	144 668,10	G	205 174,23	G-A	60 506,13
	Section d'investissement	B	208 349,05	H	187 562,83	H-B	-20 786,22
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	150 636,42 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	353 017,15	Q= G+H+I+J	543 372,48	=Q-P	190 355,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	661 455,39	L	178 130,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	661 455,39	= K+L	178 130,00		
		=		=			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	144 668,10	= G+I+K	205 174,23	60 506,13	
	Section d'investissement	= B+D+F	869 804,44	= H+J+L	516 328,25	-353 476,19	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 014 472,54	= G+H+I+J+K+L	721 502,48	-292 970,06	

ÉNERGIES RENOUVELABLES 2020

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	5 589,68	G	4 338,23	G-A	-1 251,45
	Section d'investissement	B	2 500,00	H	6 237,00	H-B	3 737,00
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 192,94 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	899,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	8 988,68	Q= G+H+I+J	12 768,17	=Q-P	3 779,49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
		=		=			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	5 589,68	= G+I+K	6 531,17	941,49	
	Section d'investissement	= B+D+F	3 399,00	= H+J+L	6 237,00	2 838,00	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 988,68	= G+H+I+J+K+L	12 768,17	3 779,49	

LOTISSEMENT 2020**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	79 462,02
	Report en section d'investissement (001)	D	87 368,31	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	87 368,31	= G+H+I+J	79 462,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	79 462,02
	Section d'investissement	= B+D+F	87 368,31	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 368,31	= G+H+I+J+K+L	79 462,02

VVF 2020**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 761,91	G	34 986,82
	Section d'investissement	B	1 398 198,29	H	1 298 179,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	467 098,41	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 871 058,61	= G+H+I+J	1 333 166,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 090,36	L	529 678,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 090,36	= K+L	529 678,02
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 761,91	= G+I+K	34 986,82
	Section d'investissement	= B+D+F	1 871 387,06	= H+J+L	1 827 857,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 877 148,97	= G+H+I+J+K+L	1 862 844,43

COMMUNE 2020**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 010 701,58	G	1 121 283,79
	Section d'investissement	B	274 553,22	H	177 299,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	390 683,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	308 570,83 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 285 254,80	= G+H+I+J	1 997 837,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	129 399,60	L	12 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	129 399,60	= K+L	12 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 010 701,58	= G+I+K	1 511 966,81
	Section d'investissement	= B+D+F	403 952,82	= H+J+L	497 870,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 414 654,40	= G+H+I+J+K+L	2 009 837,23

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 ET BUDGETS 2021**AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

	ENR	VVF	Lotissement La Clappe	AEP	COMMUNE
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-1 251.45	29 224.	0	60 506.13	110 582.21
Résultat antérieur reporté	2 192.94	0.00	79 462.02	0.00	390 683.02
Résultat à affecter	941.49	29 224.91	79 462.02	60 506.13	501 265.23
Solde d'exécution d'investis D001	2 838.00	-567 117.11	-87 368.31	129 489.20	211 317.20
Soldes des restes à réaliser	0.00	523 587.66	0	-483 325.39	-117 399.60
Besoin de financement	0.00	-43 529.45	-87 368.31	-353 476.19	0.00
Affectation en réserve : 1068 investis.	0.00	29 224.91	0	60 506.13	0.00
Report en fonctionnement : 002	941.49	0.00	79 462.02	0.00	501 265.23

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT				
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
+	+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 462,02	
=	=	=		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)			136 962,02	136 962,02
INVESTISSEMENT				
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
+	+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 87 368,31	(si solde positif) 0,00	
=	=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			104 868,31	104 868,31
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET (3)			241 830,33	241 830,33

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

EXPLOITATION				
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
+	+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
R E P O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 941,49	
=	=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)			7 000,00	7 000,00
INVESTISSEMENT				
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
+	+	+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 838,00	
=	=	=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			65 800,00	65 800,00
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET (3)			72 800,00	72 800,00

BUDGET ANNEXE VVF

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 005,00
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		
	46 005,00	46 005,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 999,30
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 090,36
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 567 117,11
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
	612 206,77	612 206,77
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)		
	658 211,77	658 211,77

BUDGET AEP

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	195 000,00
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		
	195 000,00	195 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 500,00
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	661 455,39
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		
	679 955,39	679 955,39
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)		
	874 955,39	874 955,39

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 516 168,23	1 014 903,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 501 265,23
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 516 168,23	1 516 168,23
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	421 172,66	327 264,96
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	129 399,60	12 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 211 317,20
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	550 572,16	550 572,16
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 066 740,39	2 066 740,39

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

	Taux exercice précédent	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	27.20	53.30 ((27.20 + 26,10% taux du Département)
Taxe foncière (non bâti)	172.72	172.72
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	32.47	32.47

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2021

Nom de l'association	Montant en Euros
AFM téléthon institut de myologie	230 €
AFSEP	100 €
Association Lola sport passion performance	1500 €
Bien Chez Soi	50 €
Croix Rouge Française	200 €
Enfant en danger	50 €
J Bonnet & A Dusserre	2500 €
Maitres-Chiens avalanches	100 €
Prévention routière	50 €
Secours catholique des Hautes-Alpes	200 €
Secours populaire Français des Hautes-Alpes	200 €
Association des Paralysés de France	50 €
Donneurs de sang volontaires C et V	100 €
Les Restaurants du Cœur	50 €
Maison familiale rurale de Ventavon	50 €
AMF Téléthon	200 €
Les amis de Léo de ST-LEGER-LES-MELEZES	500 €
TOTAL	6 130 €

Vie municipale

TRAVAUX

REMISE EN ÉTAT DES ABORDS DE LA CABANE DES PRES JAUNES

Le pastoralisme a toujours existé sur la commune. Même si les pratiques ont beaucoup changé, le but est toujours le même : permettre aux troupeaux de passer la saison estivale au frais tout en ayant de l'herbe de qualité. Cette année, la commune a décidé de rénover les abords de la cabane des Prés Jaunes. Les services techniques ont restauré la fontaine existante et de nouvelles barrières ont été installées.



MARQUAGE AU SOL DU PARKING « ROUTE D'ANCELLE »

La société « la Routière du Midi » a réalisé le marquage au sol des places de parking situées route d'Ancele. Le stationnement des véhicules est désormais facilité et optimisé en saison d'hiver.

BÉNÉDICTION DE LA CROIX DU CHEMIN DU PIN

Le samedi 29 mai 2021, Monseigneur Xavier-Malle, paroissiens et élus se rassemblaient pour la bénédiction de la croix chemin du Pin.

Celle-ci étant détériorée, M. le Maire a souhaité sa réfection.

Le beau travail de fabrication par les services techniques a été salué par tous.



LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS SUPPRIMÉ

M. le Maire a souhaité maintenir son seul DAB (distributeur automatique de billets) après l'annonce par le LCL de son intention de le supprimer. Malheureusement après de nombreuses discussions et négociations, le DAB situé dans St-Léger-les-Mélèzes, qui avait été installé en 2011 a été supprimé au mois d'avril 2021. La centaine d'opérations par jour a été jugée insuffisante. La présence d'un distributeur est devenue un sujet sensible dans les zones rurales. Leur disparition est vécue comme un signe de désertification.

LA FORET COMMUNALE DE SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES



COMMENÇONS PAR UN PETIT RAPPEL :

La forêt communale de Saint-Léger-Les-Mélèzes bénéficie du régime forestier depuis une Ordonnance Royale datant de la fin du XIXème siècle.

Le régime forestier est un véritable statut de protection de la forêt publique contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

Ce régime juridique spécial, intègre également, dans une même dynamique, les dimensions économiques (vente de bois et travaux), écologiques (protection et équilibres

faunes/flores) et sociales (accueil du public). Ces objectifs se matérialisent au travers d'un document de gestion durable dénommé « aménagement forestier ». Il comporte un plan de gestion établi pour une durée de 15 à 20 ans.

L'Office National des Forêts, créé en 1966, a été chargé par l'Etat pour mettre en œuvre ce régime spécifique dans les forêts publiques (collectivités et de l'Etat).

Depuis le printemps 2015, l'interlocuteur de la commune est Jérémy PAULUS suite au départ en retraite de Jean-Louis VOLAYRE.

LA FORET COMMUNALE DE SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES :

Aujourd'hui, elle compte 194.57 ha, divisés en 24 parcelles forestières, avec un aménagement forestier pour la période de 2010 à 2024.

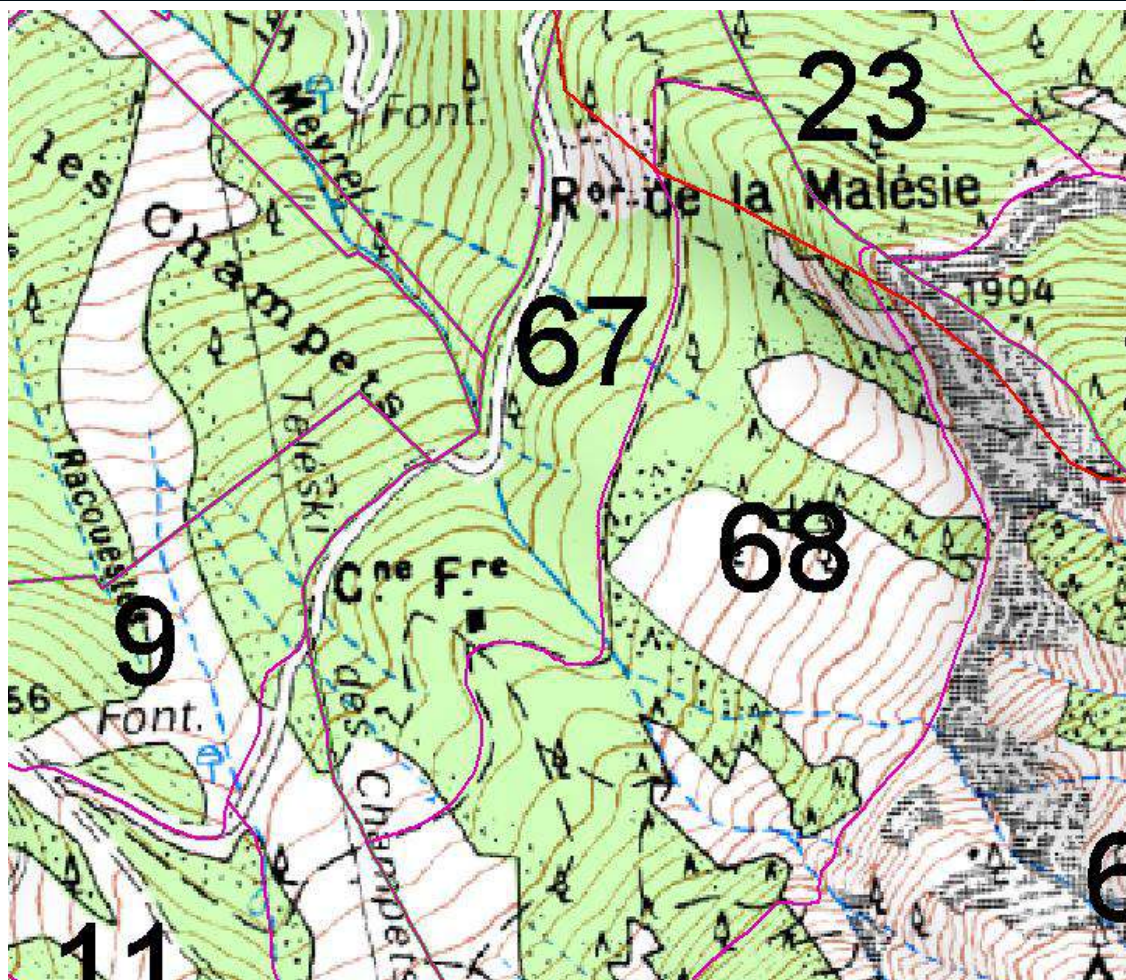
L'année dernière ont eu lieu plusieurs exploitations forestières. Une exploitation forestière consiste à couper les bois désignés par les Techniciens Forestiers Territorial de l'ONF et à les sortir de la parcelle forestière (débarder) à l'aide d'un tracteur forestier pour les stocker sur une place de dépôt afin de pouvoir les commercialiser. Les bois ont été achetés par des entreprises locales et valorisés sur le territoire Haut Alpin.

Les coupes de bois et les travaux réalisés en forêt communale (financés annuellement par la commune) permettent d'assurer la pérennité de ce patrimoine forestier qui sera transmis aux jeunes San Lagiron(e)s.

Le territoire communal de St-Léger-les-Mélèzes comporte également une forêt domaniale. C'est l'état qui est propriétaire et la gestion est confiée à l'ONF. L'achat de ces terrains par l'état, fin XIXème, dans nos pays de montagne était souvent dû à des problématiques de risques naturels (torrent, avalanches...). De nombreux travaux ont donc été réalisés pour faire face à ces aléas.

L'année prochaine, plusieurs parcelles seront exploitées en Forêt Domaniale du Drac sur le territoire communal de Saint Léger (67 et 68). Elles seront commercialisées en bois façonné ce qui permettra l'approvisionnement de transformateurs locaux. Il est important d'être vigilant pendant la période d'exploitation (les bûcherons ne vous entendent pas) et de ne pas traverser le chantier.

Cette coupe de bois consiste à diminuer le nombre de tiges à l'hectare pour permettre au bois restant de croître mais aussi à ouvrir des zones pour acquérir de la régénération naturelle. Cette dernière est primordiale pour assurer le renouvellement des forêts et augmenter sa résilience face au changement climatique. À la suite du passage des bûcherons, il restera au sol les branches, appelés rémanents : c'est normal, elles permettent le retour de la matière organique dans le sol.



A savoir : le plan cadastral a une fonction fiscale, il n'a pas vocation à garantir un droit de propriété.

Jeu : Lors d'une promenade dans le secteur du Roche de la Malésie, amusez-vous à repérer et différencier le périmètre des forêts **communales** (numéro et trait rouge sur les arbres) et des forêts **domaniales** (numéro et trait vert sur les arbres). Code couleur national.

Jeremy PAULUS - ONF - et Nastasia EYMAR-DAUPHIN

QUELQUES RAPPELS

LE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année courant février, les services techniques vont se présenter à votre domicile pour relever votre compteur d'eau. En cas d'absence, ils déposeront un avis de passage dans votre boîte aux lettres pour vous permettre de le communiquer en mairie.

Pour les résidents secondaires qui ne seraient pas là pendant cette période, n'oubliez pas que vous pouvez et devez tout de même nous fournir le relevé de votre compteur au moins une fois par an.

Quant aux propriétaires qui louent un bien sur la commune à l'année, il est essentiel à chaque arrivée et départ des locataires de nous fournir :

- Le relevé du compteur d'eau
- La date d'arrivée ou la date de départ
- Nom(s), prénom(s) du(des) locataire(s)
- Nouvelle adresse (en cas de départ)

Ceci afin d'éviter des réclamations, des factures erronées, des relevés non faits etc...

LE DÉNEIGEMENT

Chers habitants, chères habitantes,

Comme chaque hiver notre beau village a la chance d'enfiler son beau manteau blanc pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Toute cette belle neige est enlevée des routes par nos employés du service technique. En plus du déneigement obligatoire des routes communales, nous nous efforçons toujours de faciliter l'accès aux voies privées bien que cela soit totalement facultatif.

Néanmoins, comme chaque année, des doléances concernant le déneigement de ces voies privées arrivent en mairie. Nous comprenons ces demandes mais il est important de rappeler les paramètres conditionnant ce service :

- Possibilité de stockage de la neige provenant de la voirie communale en plus de celle de la voie privée. En effet, le stockage de la neige est un point noir sur notre commune. De moins en moins de parcelles pouvant accueillir de la neige sont utilisables, souvent à cause de l'arrivée de nouvelles constructions sur celles-ci, ou bien encore par le souhait des propriétaires de disposer entièrement de leur parcelle,
- Voie privée desservant d'autres accès,
- Possibilité de passage des engins de déneigement et facilité d'accès. Ainsi, une largeur de voie insuffisante, une voirie en mauvais état, la présence de mur, de végétation, de véhicules, ... sont autant de facteurs qui empêcheront le déneigement de la voie privée par les employés de la commune. De plus, tout obstacle au passage des engins devra être matérialisé. Dans le cas contraire, le service sera interrompu. Aucun second passage à la fin de la tournée de déneigement ne peut être envisagé.

Le déneigement des voies privées par les employés communaux ne pourra donc s'effectuer que dans ces conditions. Dans les autres cas, les propriétaires devront assurer eux-mêmes le déneigement de leur voirie. Aucun déneigement manuel ne pourra être demandé aux services de la mairie. La mairie et ses employés ne pourront être tenus responsables d'éventuels dégâts occasionnés au cours du passage des engins de déneigement.

Il est également important de rappeler que le déneigement des voies privées n'est en aucun cas prioritaire au déneigement de la voirie communale et qu'il est totalement facultatif. Il sera effectué dans la mesure du possible, selon l'urgence du moment, la disponibilité du matériel et des personnels, et si les conditions citées en amont sont respectées. Ce service reste aujourd'hui gratuit et assuré avec plaisir par la commune et ses salariés. Pour qu'il puisse perdurer dans les années à venir nous vous demandons donc la plus grande indulgence et de faire preuve de compréhension. Quoiqu'il arrive, la bienveillance et la convivialité sont toujours appréciées par les services de la mairie.

En ce qui concerne les routes départementales, leur entretien est assuré par les services du département. Ainsi, les bourrelets de neige présents devant certains chemins privés se trouvant en bordure de route départementale ne sont pas causés par les employés de notre commune.

Pour finir, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est aujourd'hui obligatoire (et de bon sens) de doter son véhicule d'équipements adaptés, et qu'un grattoir est bien utile les matins de fortes gelées. Il convient donc d'en faire de même pour sa propriété en s'équipant de matériels essentiels en hiver lorsque l'on vit dans un village de montagne (pelle ou fraise à neige, sac de sel ou de graviers).

La commune permet néanmoins aux résidents qui en font la demande de venir se dépanner au bâtiment des services techniques d'un à deux seaux de graviers en hiver pour sécuriser l'accès à leur habitation. Ce service perdurera si chacun reste raisonnable et continue à faire preuve de courtoisie en prenant la peine d'en faire la demande aux employés.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre bienveillance, comme vous pouvez compter sur nos services pour faciliter autant que possible l'accès aux routes et chemins de notre beau village.

Nous vous souhaitons à tous une belle nouvelle année que nous espérons bien sûr enneigée !

*Les Conseillers Municipaux de la commission travaux
BAUDUIN Gilles, GARCIN Bernard, HOUDOT Gilles,
MICHEL Jean-François, VINCENT Margaux*

DÉCHETS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE : INFORMATION SUITE A PLUSIEURS COM- PORTEMENTS IRRESPECTUEUX

Mesdames, Messieurs,

A plusieurs reprises, moi-même comme d'autres riverains ont ramassé des déchets déposés sur la voie publique, particulièrement à l'intersection du chemin de Pied la Poa et du chemin de l'Adroit.

Vous avez quelques mètres à faire pour vous rendre aux installations appropriées qui sont à votre disposition.

Plusieurs fois malheureusement, malgré les moloks vides, les déchets sont déversés hors conteneurs.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun de veiller à sa sauvegarde (art L 110-2 du code de l'environnement). Aussi, j'espère pouvoir compter sur la prise de conscience des impacts multiples de ces déchets (dégradation des paysages, nuisances pour le voisinage) sur l'environnement public.

Confiante en votre action pour préserver notre beau village, je fais appel à votre civisme.

Veillez agréer mes salutations.

PS : Rappel à la loi

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



MME ARMELIN Martine,
Conseillère Municipale, 2^{ème} adjointe

UNE OPÉRATION INÉDITE : LES PRODIGES DE LA RÉPUBLIQUE

Pour la première fois, le ministère de l'Intérieur a organisé une opération visant à récompenser celles et ceux qui ont accompli des actes de solidarité, de fraternité, de citoyenneté.

Notre pays traverse une crise sanitaire inédite et dans cette période si particulière nous avons vu des citoyennes et des citoyens donner de leur temps pour les autres :

- C'est cette couturière qui a confectionné des masques pour tout son village,
- C'est ce jeune qui est venu donner de son temps à l'hôpital,
- C'est cette étudiante qui veut donner envie à toute sa promo d'aller voter,
- C'est ce garçon qui monte les courses pour les personnes âgées de l'immeuble,
- Ce sont ces étudiants qui tiennent une épicerie solidaire ouverte pour leurs camarades ou qui affichent les numéros d'aide aux victimes de violences dans leur résidence.

Le jury départemental, présidé par Madame la Préfète, et constitué de chefs de service de l'État dans le département, de présidents d'associations d'anciens combattants, de représentants du tissu associatif local et de représentants des collectivités locales, a sélectionné 8 lauréats pour le département des Hautes-Alpes, parmi lesquels figure deux administrés de Saint-Léger-les-Mélèzes : **Carla MENIER** pour sa participation à la création de masques durant la crise sanitaire, et **Maxime VINCENT** pour son engagement en faveur des personnes vulnérables.

La municipalité tient à remercier et féliciter ces deux jeunes citoyens San Lagirons.





REVUE DE PRESSE

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE VIVIAN MAIER

Dans le cadre de l'exposition Vivian Maier au Musée du Luxembourg à Paris, une délégation d'élus du Champsaur a été reçue au Sénat et invitée au Vernissage de l'exposition, le 14 septembre 2021.

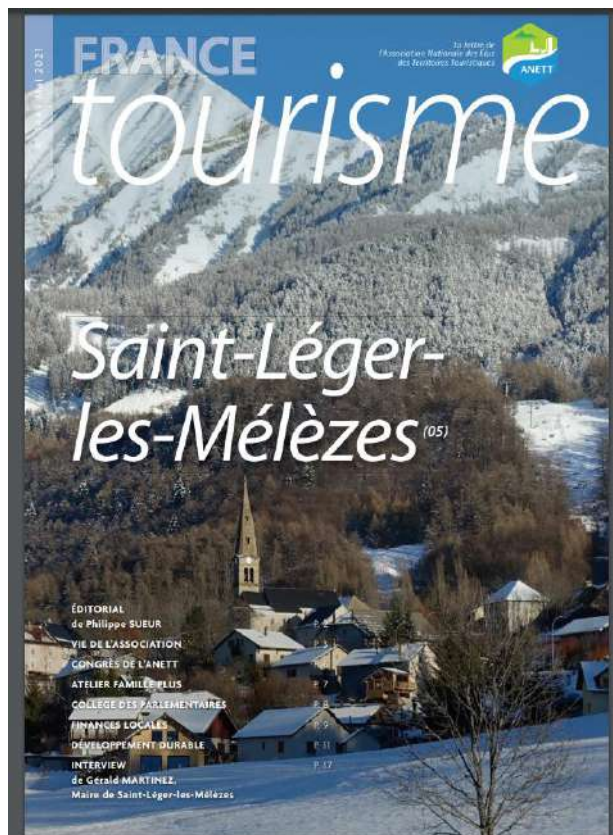
Le Musée du Luxembourg, un lieu d'exception, célèbre Vivian Maier (du 15 /09/2021 au 16/01/2022) au même titre que Man Ray... L'association Vivian Maier et le Champsaur était représentée par la Présidente et le Secrétaire Adjoint pour le vernissage. Il a eu lieu en présence du président et du vice-président du Sénat, de Anne Morin la commissaire de l'exposition, du directeur du Musée du Luxembourg, du sénateur et de la députée des Hautes Alpes (Gap) et d'une délégation de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar.

Tous ont été séduits par la qualité des photos exposées et des échanges.



L'ASSOCIATION NATIONAL DES ELUS DES TERRIOIRES TOURISTIQUES DEDIE UNE PAGE D'INTERVIEW A M. LE MAIRE DANS SON JOURNAL « FRANCE TOURISME »

N° 144 • Mai 2021



INTERVIEW DE
Gérald MARTINEZ
 Maire de Saint-Léger-Mélèzes (05)

La commune de Saint-Léger-Mélèzes se situe dans les Hautes-Alpes et dans la vallée de Champagnat, est en zone d'adhésion du Parc National des Écrins.

Commune support d'une station de ski qui a son fort de neige en cœur de village. Très familiale avec son VVE, une école primaire, un gym et salles d'activités, les parcs naturels et culturels, son musée des animaux, se offre chaque semaine à l'année 7 jour sur 7 en libre pour les vacances et les vacances en famille atypiques, son site de parapente, un centre équestre, un commerce ouvert à l'année, sa base de loisirs, ses places pour des passages conviviaux et familiaux, chaudières dans la montagne et ses trois centres de vacances qui accueillent des classes de neige, des clubs, des groupes de ski, des groupes de ski, des groupes de ski, des groupes de ski.

Avec une population à l'année d'environ 360 habitants et une densité d'accueil d'environ 5 000 lits nous contribuons fortement à l'économie de la vallée de Champagnat en offrant de l'activité aux visiteurs, aux commerçants et bien sûr avec la perspective nous arrivons à conserver une population assez jeune.

Notre préoccupation première est de renforcer l'attractivité quatre saisons, en proposant des activités pour les enfants, les familles, des spectacles musicaux ou groupes folkloriques locaux et en travaillant avec des pensionnaires comme les ballés, les chœurs de maisons et ballades théâtrales en immersion, les sports nautiques sur neige, les ballades découvertes avec des accompagnateurs en montagne, des parcours thématiques en collaboration avec les guides du parc des Écrins.

La saison d'hiver qui nous venons de passer est très atypique comme pour beaucoup d'autres nous l'année tout nous assure pas certains des retours, mélangés avec la collaboration du personnel de la neige et l'EF (pas facile avec le chômage partiel) on va à peine de faire voler tous les enfants qui se baladent à la grande satisfaction des parents et des familles présentes sur le site.

Même si d'un point de vue économique cette saison d'hiver est catastrophique, il y a la satisfaction humaine, celle d'être ouverte aux vacanciers, le déplacement, aussi que l'insouciance dont ils avaient besoin.

Nous aurons des retours, à l'hôtel, tractant des enfants déçus, avec un monteur qui les attendait au sommet de la piste pour des courses très particulières, des courses de bûches en forêt de neige, les chèvres de bûches dans un paysage enneigé digne des sites du grand nord canadien, une gare de Léger avec un espace pour les plus petits, tout cela assuré par un service de secours sur piste professionnel et disponible les semaines d'hiver.

Nos activités en après-ski se sont déroulées sans restrictions particulières et tout le monde est venu à 18000 pour le coureur. Les métiers de bouche ont assuré une livraison des repas à domicile à la grande satisfaction et remplissage le service manquant de la restauration. À cela s'ajoutent les activités proposées par le service animation ; classes au ski, écoles, activités, découverte des animaux par la sensorielles du musée, tout cela en attendant heureusement le temps à été propice à tout cela.

En montagne, les contraintes se multiplient au fil du temps, loin de la mer nous avons l'habitude avec ses satisfactions et ses aïeux d'été, mais avec un imbroglio des normes de toutes non adaptées, parfois même abusives, sur lesquels nous devons demander des dérogations, des adaptations, cela demande des heures de discussions, d'écoutes, de déplacements et toujours nous justifions devant nous.

Un exemple : une porte d'entrée d'un établissement recevant du public (d'un centre de vacances) depuis ne dépassant pas 2m de hauteur dans la nuit il tombe un ou deux mètres de neige et la nuit on sort par la forêt de l'étage du toit on reste au chaud, je pourrais vous donner plein d'exemples liés au ski sans mes chers collègues. Mais en connaissant la dure réalité. Lors des dernières vacances et retours, je ne parle pas des services, mais avec la difficulté d'être loin des yeux du client, nous sommes les associations d'élus, comme l'ANETT avec nous, pour le pouvoir aider et nous accompagner.

Cela me permet de répondre sur la commission touristique durable qui rencontre un franc succès, et qui nous met la pression à l'adhésion et à l'adhésion. Tant mieux, j'espère que cela va clarifier, car il est très intéressant de partager des débats avec des collègues sur des sujets qui nous touchent, tout au long de notre mandat de Maire.

Je n'ai dit que ce que je pense et toutes et tous une belle saison d'été !

POUR SUIVRE LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE :
 SITE DE LA COMMUNE : communesaintlegermellezes.com
 SITE DE L'OFFICE DE TOURISME : champagnat-saintlegermellezes.com
 @groschampagnat05

17

Urbanisme

Type de dossier	Nombre	Opération projetée
Permis d'aménager	2	dossiers similaires pour un projet d'extension du Parc Résidentiel de Loisirs
Permis de construire	10	5 constructions de maisons individuelles
		1 construction de garage
		1 construction d'une extension
		3 constructions de bâtiment agricole
Déclaration Préalable	12	2 réfections ou remaniements de toiture
		1 extension de maison d'habitation
		2 installations de panneaux photovoltaïques
		1 installation d'un abri de jardin
		1 construction d'un garage
		1 construction de balcon
Certificat d'urbanisme	70	dont 13 CU opérationnels

État-civil 2021

LA MUNICIPALITE ADRESSE SES FÉLICITATIONS AUX PARENTS

DE:

MARSAGUET-LABIROUSQUE Coleen, née le 3 juillet 2021, fille de M. et MME MARSAGUET-LABIROUSQUE Wladek et Ambre.

LORIOT Milo, né le 28 août 2021, fils de M. et MME LORIOT Fabrice et Laura.

BOUNOUS Victoire, née le 9 octobre 2021, fille de M. BOUNOUS Thibault et de VENTRE Renée.

ARIEY Agathe, née le 20 novembre 2021, fille de M. ARIEY Jean et d'AUBERGER Pauline.

RIOTTE Paul, né le 15 décembre 2021, fils de M. RIOTTE Vincent et d'ACHARD Léa.

SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE :

MME LOMBARD Marie-Jeanne, décédée le 28 mai 2020.

MME BROCHIER Claude, décédée le 26 novembre 2020.

MME LOMBARD Marie-Agnès veuve POURROY, décédée le 5 février 2021.

MME BLANC Geneviève (Cécile) épouse MARTIN, décédée le 5 février 2021.

M. COSTAGLIOLI Henri, décédé le 6 mai 2021.

MME JAHAN Hélène épouse JACQMIN, décédée le 27 mai 2021.

M. ROUSSEL Jean, décédé le 11 juillet 2021.

M. RIGARD Raymond, décédé au mois de septembre 2021.

Vie Sociale

LA PERMANENCE DE LA COMMISSION SOCIALE

En début de mandat, la commission sociale a mis en place une permanence « sociale », celle-ci a été interrompue un temps pour cause de santé.

Voilà le temps faisant, nous allons pouvoir remettre en place le service mais sous une forme différente car la permanence précédente une fois par mois sur une matinée de 9h à 12h était inadaptée, et avait une utilisation irrégulière. Nous avons donc décidé de procéder différemment.

Un conseiller municipal de la commission sociale se tiendra à votre disposition et vous recevra avec plaisir sur rendez-vous.

Nous restons à votre écoute et essayons de répondre au mieux à vos problèmes, questions et suggestions.

Nous vous remercions pour votre compréhension pour l'interruption de cette année.

Que 2022 soit une année heureuse, féconde, remplie d'espoir et de projets !

Que 2022 soit une année de progrès de réussite et de confiance pour tous.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année avec une pensée toute particulière pour les personnes malades ou isolées et pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Nous mettrons aussi dans des lieux tels que les commerces, le musée, l'Ecole de Ski des points de collectes afin que vous puissiez faire des dons aux associations (La ligue contre le cancer, octobre rose, novembre bleu, téléthon).

PROJETS 2022

Au seuil de l'année nouvelle, je vous présente à tous mes vœux.

Que 2022 soit pour notre village une année conviviale, riche de dialogues et de joies partagées.

Au printemps nous espérons pouvoir aménager un lieu d'échanges multiples, un lieu de convivialité favorisant le lien si essentiel, le vivre ensemble. Permettant par ces après-midi récréatifs et créatifs, aux jeunes et aux aînés de se rencontrer et de partager des temps ludiques renforçant le lien entre générations et le respect réciproque par ces temps de partage plaisants.

Et sans oublier pour clore la liste des réalisations possibles dans la maison d'Odile le partage, goûter, ronde de friandises, petits gâteaux, bon café et thé.

Allez, rendez-vous aux beaux jours aux Pâtisseries, Pâtisseries, Gourmands, Gourmandes, Joueurs, Joueuses, Conteurs, Conteuses, Artistes, notre artiste Géraldine, Couturier, Couturières, Peintre, les Grands, les Grandes, les moins grands, les moins grandes et plus plus...

PETIT MOT DE MARTINE

Les premiers flocons sont déjà tombés, les premières guirlandes se sont allumées, les premiers skieurs sont sur nos pistes enneigées.

Cette jolie période de l'année où l'on ne songe plus du tout au passé ni même au futur mais où l'on pense beaucoup au présent.

Donc voilà merci aux agents communaux qui œuvrent au maintien du service public et participent avec nous, le conseil municipal, au mieux à la satisfaction des besoins de nos concitoyens.

Je vous adresse mes vœux de santé, de travail et de bonheur ainsi qu'à vos familles.

Nous savons que vous continuerez d'accomplir votre travail avec efficacité dans l'intérêt et au service de nos concitoyens.

Merci aux commerçants, aux exploitants, aux artisans, aux bénévoles qui travaillent avec nous pour faire avancer et progresser notre village où il fait bon vivre.

*MME ARMELIN Martine,
Conseillère Municipale, 2^{ème} adjointe
Chargée de la Commission Sociale*

Les services municipaux

LE BUREAU ANIMATIONS

L'année 2021 fut une année spéciale mais une année bien remplie.

Une saison d'hiver complexe mais riche et une saison d'été aussi profitable que particulière.

Nous avons été heureux de vous accueillir, de rire avec vous, de partager, échanger et vous voir profiter des animations que nous avons pu mettre en place malgré un contexte difficile.

Nous sommes ravis de vous retrouver en 2022 et de vous proposer à nouveau :

Durant les vacances d'hiver :

- des sorties raquettes
- du biathlon
- du ski de rando
- des démo de poney luge, photo avec les chiens de traîneau
- l'ouverture de la bibliothèque, chasse au trésor
- des démo de glisse
- des spectacles enfant
- des shows variété
- le marché des producteurs de pays
- des ateliers prévention risques avalanche
- des courses de luge
- du Laser Game
- des lectures de contes
- du Bubble Foot
- du Fat bike
- le Fun park
- des ateliers à table les oiseaux
- des slaloms parallèles
- des descentes aux flambeaux, descentes aux lampions, jeux concours coulisse des pistes, shows musicaux et feux d'artifice
- des ateliers bonhomme de neige en couleur
- des spectacles de cirque
- des films avec Charly Baile et Cinévadrouille

De 9h30 à 12h30

BIENVENUE à la Ferme

Marchés des Producteurs

St-LÉGER LES-MÉLÈZES

Les mardis du 8 Février au 1^{er} Mars 2022

Du producteur aux consommateurs

Organisé par Communauté de Communes ST-LÉGER LES MÉLÈZES

Avec le soutien de REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Hautes-Alpes le département



- le Trophée ESF
- la journée CRIEL (valorisation des produits laitiers régionaux)
- le trail des neiges
- notre musée et sa Balade à énigmes et son Enquête Game

Durant les vacances d'été :

- sorties pti'sportifs
- chasse au trésor
- ouverture bibliothèque
- lectures de contes
- jeux bois
- soirées concert
- soirées films ou théâtre
- laser game
- bubble foot
- accrobranche
- pétanque
- ouverture télésiège
- notre musée et ses ateliers, sa Balade à énigmes et son Enquête Game
- Vide-greniers
- Vente de tourtes
- Spectacles et feux d'artifice

Sans oublier quelques surprises et notre programme intersaison.

Merci à nos prestataires et partenaires :

- Champsaur'3 Gliss
- L'ESF de St Léger
- L'office de tourisme Champsaur Valgaudemar
- Le centre équestre les écuries des écrins
- Passion traineau
- Bubble Foot
- Himal
- La Compagnie la Vie en Rose
- Charly Baile
- Les accompagnateurs en montagne
- Le marché des producteurs de pays
- Gap aventure
- Fun Park
- EBike

Merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.



*MME FLORES Audrey,
Responsable du service animations*

LA BIBLIOTHEQUE

Notre bibliothèque a renouvelé son partenariat avec la bibliothèque départementale. Cela nous permet d'avoir accès à des formations, des expositions et bien sûr des livres. Notre « collection » a été changée afin de vous apporter des nouveautés.

Nous travaillons également sur notre « stock » propre de livres afin de l'organiser et le répertorier.

Quelques ouvrages sont également en vente pour nous permettre de financer nos projets de cabanes à livres ou d'animations autour de la bibliothèque.

En effet, nous avons commencé aux vacances de la Toussaint des lectures de contes que nous allons poursuivre durant toutes les vacances scolaires et quelques-unes hors vacances. Nous vous préparons également quelques surprises dès que les conditions sanitaires nous le permettent.

Afin de vous accueillir au mieux un petit espace salon a été installé.

Pour accéder à notre bibliothèque il suffit d'ouvrir une fiche et nous déposer un chèque de caution.

Hors vacances, nous serons ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et les lundis et mardis de 16h à 17h30.

En espérant vous revoir bientôt, nous vous souhaitons une belle année 2022.

Quelques nouveautés :



*MME FLORES Audrey,
Responsable de la bibliothèque*

L'ECOMUSÉE COMMUNAL

Après plusieurs mois de fermeture en raison des conditions sanitaires, le site a réouvert ses portes au printemps. La balade à énigmes a été finalisée et les participants ont été nombreux durant tout l'été, le produit créé par l'écomusée avec l'aide financière de la région et de l'Europe a été très favorablement apprécié par les familles et les groupes scolaires. Cette aventure jeu est disponible toute l'année, le kit est vendu (10€) au musée et au service animation.





La commune s'est dotée d'un autre produit qui correspond plus aux ados et adultes. » La bataille de l'eau » est une sorte d'escape game qui se passe en extérieur. Le scénario vous plonge dans une enquête où les énigmes se résolvent grâce au patrimoine du village et à la coopération de l'équipe qui joue. La réservation de la mallette et de la sacoche se fait au musée ainsi qu'au service animation. (Location du matériel 20€ pour 2h d'enquête en famille ou entre amis).

Le service du musée a pu collaborer aux événements menés par l'association Bonnet. Suite à certaines de ces animations, le site a accueilli une formation du Parc des Ecrins et participé aux diverses rencontres sur le thème de la biodiversité.



Pour mettre en action ces formations nous serons accompagnés ce printemps 2022 par Robin Lhuillier, formateur à la Ligue pour la Protection des Oiseaux afin de commencer un travail d'aménagement des abords du musée.



Fin juin la fête du patrimoine de pays et des moulins proposée par des élus a pu se tenir grâce à la bonne articulation entre les différents services communaux, les artisans et commerçants ainsi que les bénévoles (association Bonnet, Carla, Zoé, Sophie Bounous, Margaux Vincent et Patricia Espitallier). Un merci également à la maison du tourisme Champsaur Valgaudemar d'avoir ouvert leur bureau ce jour-là. La reconduction de cet événement devrait se faire en 2022 avec le thème « être et renaître » le bâti restauré ou réemployé et le renouveau de certains savoir-faire.



Suite aux inventaires naturalistes qui ont été menés par l'agence MONTECO l'Atlas de la Biodiversité Communale a été présenté aux élus et au Parc National des Ecrins cet automne. Notre commune est fière de cet engagement qui prend tout son sens lorsque l'on lit les rapports montrant une biodiversité importante de par ses milieux et ses espèces malgré une surface communale restreinte. Une restitution publique est envisagée pour le début d'été 2022.

*Géraldine HOUDOT,
Responsable de l'Ecomusée*

Vie associative, culturelle et sportive

LA CRECHE POLICHINELLE

Association Polichinelle Crèche - Multi accueil St Léger Les Mèlèzes
Ouverture du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.
les samedis et en complément les dimanches des vacances scolaires (toutes zones confondues) de 7h30 à 18h30 dès l'ouverture du domaine skiable et jusqu'à sa fermeture .

Toute l'équipe des « POLICHINELLES » vous souhaitent de bonnes fêtes !

Prenez soin de vous !

L'ASSOCIATION BONNET A L'ÉCOMUSÉE

L'association Bonnet et Dusserre à l'écomusée

L'année passée les restrictions liées à la pandémie n'ont pas permis d'ouvrir l'écomusée communal et l'association n'a pas pu assurer les actions prévues. Des animations en extérieur « A table les oiseaux » ont tout de même été proposées durant les vacances de Noël et de février. La boutique a été ouverte aux horaires habituels mais cela n'a pas remplacé les achats des visiteurs.



Cette période calme nous a donné le temps de penser aux évènements nationaux auxquels nous pourrions participer. La fête du patrimoine de pays, la fête de la nature, les journées du patrimoine et la fête de la science font donc maintenant partie du programme annuel de l'association. Ces manifestations festives permettent de faire connaître le site de l'écomusée et les actions de l'association aux locaux. Ces évènements hors saison ont réuni entre 95 et 120 personnes /jour.

Merci aux bénévoles : Régine et Pauline Eymar-dauphin ainsi qu'à Sylvie Evans pour les nouveaux ateliers mis en place, merci à Doug Evans et à nouveau à Régine pour leurs interventions lors des balades botaniques, nous avons pu aussi compter sur Lukas Bottero, jeune passionné de géologie pour avoir créé une exposition sur les roches et minéraux des Alpes qu'il a pu commenter lors de rencontres avec le public.



L'association a financé au printemps le matériel pour un hôtel à insectes installé sur la terrasse. Merci à Patrick Arieu d'avoir mis en place la structure. Le remplissage « participatif » s'est fait lors de la fête de la nature avec les familles ravies de collaborer et d'apprendre. Cet hôtel est un bon outil pédagogique pour tous les médiateurs qui interviennent l'été. Nous poursuivrons le travail au printemps avec l'intervention de la Ligue pour la protection des Oiseaux car après le gîte il faut le couvert !



Pour l'été 2021, 51 animations étaient annoncées dont 9 gratuites, 41 ont été réalisées avec 368 participants. La semaine astronomie a connu un très beau succès donc elle sera toujours d'actualité pour août 2022. De nouveaux ateliers testés cette année seront eux aussi reprogrammés : vannerie pour enfant et stage pour ados et adultes, peinture sur verre,

animations pour les 3/6ans.

Au niveau administratif une réunion d'information courant novembre a permis de faire le point sur l'association (le bilan 2021, les propositions d'animations pour 2022, les nouveaux membres de l'association...).

Suite à l'enlèvement de l'unique distributeur de billets du village, l'association a décidé d'acheter un terminal de paiement pour la boutique et les animations payantes.

Pour cet hiver, l'association vous accueille dans l'écomusée avec sa boutique nature mais aussi la vente de livres d'occasion au profit des cabanes à livres.

Une caisse à livres est pour l'instant déposée devant l'entrée de l'écomusée, vous pouvez venir vous servir, ces livres sont à votre disposition.

A très bientôt.

Géraldine HOUDOT

L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Chers amis et habitants de Saint Léger les Mélèzes,

Nous vous en avons déjà parlé en début d'année et enfin nous y sommes ! L'association « *Les 2 Autanes* », pour la valorisation du patrimoine de notre village, est officiellement créée. La présidence est assurée par Madame Sophie BOUNOUS, élue à l'Assemblée Générale du 9 Octobre 2021, et accompagnée par le bureau et le Conseil d'Administration.



Un certain nombre d'entre vous nous avait déjà exprimé leur soutien, et avait même participé au mois de Mars au nettoyage de l'église du village. Nous vous en remercions encore chaleureusement et espérons vous revoir nombreux aux prochains événements que nous pourrions mettre en place.

En effet, nous prévoyons quelques événements comme, entre autres, reprendre la vente des tourtes cuites au four, organiser des lotos, ... afin de pouvoir financer nos projets :

- Restauration de la vieille cloche de notre église,
- Restauration de l'oratoire du village,
- Recensement et restauration des fontaines d'alpage
- Création d'une carte du patrimoine dans laquelle seraient recensés les fontaines, les fours, les sites remarquables, les aires de pique-nique, itinéraires de promenades dans et autour du village menant à ces lieux.
- Exposition de photos anciennes

Certains villageois nous ont d'ailleurs déjà permis de récolter quelques anciennes photos de notre village (M. MICHEL, Mme GABETTO, Mme CUREL, Mme GIVAUDAN, Mme EYMARD-DAUPHIN, Mme GARCIN, Mme MAZET), d'autres nous attendent pour nous présenter leur collection.

Ainsi, si vous souhaitez participer à la mise en place de ces projets ou nous proposer vos idées, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre de l'association ou à nous contacter via notre adresse mail : asso.patrimoine.saintleger@gmail.com

L'adhésion à l'association ne nécessite aucune cotisation, toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues.

Nous vous souhaitons à tous et toutes une très belle année 2022, pleine de joie et de bonheur.

A très bientôt,

Les membres de l'association « Les 2 Autanes »



Vie économique

NOUVEAUX COMMERCANTS

« Le Domaine de Libouze » Bar-Restaurant

San-Lagirons, San-Lagirones,

Nous sommes très heureux et fiers de vous annoncer que le restaurant sur le plateau de Libouze a réouvert ses portes le samedi 19 Juin 2021 sous le nom de « Le Domaine de Libouze ». Nous avons pu croiser certains d'entre vous déjà et vous remercions chaleureusement pour votre accueil.

En quelques mots, voici brièvement une présentation du domaine et de notre histoire : Gapençais, nous recherchions un lieu qui nous ressemble pour reprendre une affaire autour de Gap. Le Centre-ville de Gap ne nous faisait guère envie et nous avons eu un véritablement un coup de cœur en visitant le restaurant sur le Plateau de Libouze. C'est un lieu qui nous ressemble et qui, en notre sens, sublimera les valeurs qui nous unissent autour de la cuisine : Partage et Générosité.

Sacha est chef de cuisine depuis une quinzaine d'année. Après avoir fait son apprentissage au Petit Renard à Laye, il est parti faire ses armes à Montréal au Canada puis en Suisse où il a été chef de plusieurs restaurants. De retour en France depuis 2018, il a travaillé deux saisons à La Chapelle en Valgaudemar en tant que Chef à l'hôtel du Mont-Olan. Une année compliquée avec cette pandémie, où notre profession a été mise à mal... une année pour assez cogiter et se lancer. La cuisine de Sacha trouve son inspiration dans les traditions françaises et italiennes. Il aime travailler des produits simples mais frais pour sublimer leurs lettres de noblesse.

A ses côtés, Pauline. Maman de 2 filles de 9 et 6 ans que vous aurez le plaisir de rencontrer ; elle baigne depuis petite dans la restauration. Son père puis son frère sont chefs de cuisine. Elle a choisi plutôt le service pour être en contact direct avec ses clients.

Notre ambition pour le Domaine de Libouze est de remettre LA cuisine au centre du domaine tout en gardant le développement attirant qu'il a pu connaître l'année dernière. « Nous souhaitons être reconnu comme une des bonnes tables du coin » et ce, pas seulement l'été.

Nous proposerons de nombreuses animations dont vous retrouverez les informations sur notre site internet www.ledomainedelibouze.fr ou sur notre page facebook.

Nous sommes impatients de vous recevoir et de faire votre connaissance. Passez nous voir pour découvrir notre cuisine, boire un café, partager un apéritif en famille ou entre amis, ou simplement nous saluer.

Pauline et Sacha

06 68 73 36 91

ledomainedelibouze@gmail.com

PS : si vous avez des demandes de menu particulières pour un anniversaire, un mariage, une cousinade ou autre, passez nous voir, nous vous ferons une proposition sur mesure !



La Grange des Mélèzes

BELLOTO Julien et ASSELINEAU Cécile, nouveaux propriétaires depuis décembre 2021, du bar-restaurant « La Grange des Mélèzes » vous accueillent au sein de leur établissement situé au centre commercial, tous les jours.

Ils vous proposent de la cuisine traditionnelle maison et pizzas.

BELLOTO Julien et ASSELINEAU Cécile
04 92 49 38 36

Le Petit Gourmand

M. et MME DEVIS, nouveaux gérants du snack « le Petit Gourmand » situé au front de neige, sont heureux de vous accueillir tous les jours de la semaine de 8h à 18h pendant les vacances scolaires et de 10h30 à 17h hors vacances.

Nous vous proposons une restauration rapide sur place ou à emporter, composée de sandwiches chauds ou froids, de burgers, de paninis salés et sucrés ainsi que des crêpes et des gaufres servis dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Au plaisir de vous servir....



Nathalie DEVIS

OUVERTURE DE COMMERCES À VENIR

Bar-Restaurant Le Yeti, situé place de la station.
Une Rotisserie, située au Moulin du Serre.

LE CABINET DES INFIRMIERES DE ST-LEGER-LES-MELEZES

« Les infirmières de Saint-Léger-les-Mélèzes vous remercient pour votre confiance et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années ainsi qu'une excellente année 2022 ».

MME MARTIN Sandra
MME PAULIN Edith
MME SOMMACAL Edith

06 31 31 59 61

Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, les infirmières de St-Léger ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts dans leur engagement à nous soigner et nous protéger.

La municipalité souhaite témoigner tout son soutien à ces 3 infirmières. Nous les remercions et les encourageons pour le service rendu à la population locale et touristique.

Vie Intercommunale

FRANCE SERVICES CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR



FRANCE SERVICES Champsaur-Valgaudemar

Une aide pour vos démarches administratives

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar porte depuis 2012 la Maison de Services au Public élargie sur trois sites. En juillet 2021 elle a obtenu la labellisation de son espace d'accueil polyvalent. La MSAP Champsaur Valgaudemar devient l'Espace France Services Champsaur Valgaudemar. La CCCV conserve ses trois sites d'accueil, l'EFS est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour vos démarches administratives du quotidien. 2 agents vous accompagnent pour vous aider, conseiller, orienter et assurer un suivi de vos démarches **Santé, Famille, Retraite, Droit, Logement, Impôt, Emploi, Mobilité, Création d'entreprise...** auprès des organismes publics partenaires.



- Un accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit
- Une aide à la constitution de vos dossiers
- Des permanences avec les organismes partenaires
- Un équipement numérique en accès libre ou accompagné
- Un accompagnement au numérique pour vos démarches en ligne



France Services c'est aussi des organismes qui assurent des permanences. Demandez à bénéficier d'un [entretien](#).

La Mission Locale Jeunes 05, les Services Sociaux de la CPAM, CAP Emploi, l'ADIL05, Point Budget UDAF, CIDFF05, Hautes-Alpes Emploi Relais, CARSAT [Sud-Est](#), Conciliatrice de Justice, Initiative Sud Hautes-Alpes, SPIP, ADDIE...



FRANCE SERVICES

SAINT-BONNET : 04.92.50.78.90

LUNDI - 8h30 / 12h30
MARDI - 13h30 / 17h30
MERCREDI - 8h30 / 12h30
JEUDI - 13h30 / 17h30

SAINT-FIRMIN : 04.92.56.08.89

LUNDI - 13h30 / 17h30

Saint Jean Saint Nicolas : 04.92.55.97.51

VENREDI - 8h30 / 12h30



Accompagnement au numérique pour devenir autonome dans vos démarches LAB3i

Permanences sur RDV de [préférence](#) : 06.99.77.93.01

Saint-Bonnet : mardi de 8h30 à 12h

Saint-Firmin : jeudi de 8h30 à 12h

Saint Jean Saint Nicolas : vendredi de 13h30 à 17h

France Services : le service public au cœur des territoires



L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Stratégie de développement touristique, 2021, année de mise à jour.

L'année 2021 a marqué le démarrage d'une nouvelle période de contractualisation entre le Champsaur Valgaudemar et les principaux financeurs des projets de développement touristiques.

Ces contrats ont vocation à fixer pour les 6 ans à venir, les projets prioritaires sur lesquels, l'Europe, l'Etat, la Région, interviendront pour soutenir le développement touristique du territoire.

Deux principaux dispositifs sont en cours de mise à jour :

Le dispositif « Espace Valléen » qui vise à accompagner les territoires de Montagne vers une transition de leur modèle touristique. Dans un contexte d'anticipation des effets du changement climatique, les enjeux poursuivis par les politiques de soutien vont vers la transition d'un tourisme fortement marqué par le produit neige, vers une diversification de notre offre touristique et une vision à l'année de l'activité touristique.

Le dispositif « Contrat station de demain » porté par la Région, a pour objectif de soutenir le produit neige, notamment en optimisant les équipements des remontées mécaniques. Il est en cours de définition et devrait voir le jour à la fin de l'année 2021. Le Conseil Régional a commandité une étude sur chacune des stations de la Région dans l'objectif d'apporter un éclairage sur la situation économique et l'anticipation du changement climatique site par site. Les résultats sont attendus dans les prochains mois et devraient orienter la politique d'accompagnement de la Région sur les différents projets des stations pour la période 2021-2027.

L'enjeu de cette année 2021 était d'articuler et mettre en cohérence ces deux dispositifs afin de conforter et optimiser notre produit station tout en enclenchant une transition de notre modèle touristique en investissant sur la diversification hors produit neige.

Zoom sur l'Espace Valléen :

La stratégie Espace Valléen 2021-2027 est en cours de validation pour le Champsaur Valgaudemar. Elle s'organise autour de 4 axes de travail (voir ci-dessous) et vise à définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable du territoire, dans laquelle le tourisme est leader.

Deux grands principes sont associés à la stratégie :

Veiller à la mixité des publics visés (visiteurs et habitants).

Penser les projets pour une attractivité du territoire à l'année.

Axe 1: Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et l'adaptation de leur activité :

Op 1 : Animer, structurer et évaluer la stratégie de développement touristique durable.

Op 2 : Favoriser la "montée en gamme" écologique des hébergements et équipements touristiques.

Op 3 : Accompagner la transition du "Produit Neige ».

Op 4 : Développer une offre éco-touristique diversifiée et 4 saisons.

Op 5 : Accompagner les usages numériques des acteurs économiques.

Axe 2 : Valoriser l'identité du Champsaur Valgaudemar : une vallée préservée, vivante et habitée.

Op 1 : Partager le patrimoine gastronomique et culturel local.

Op 2 : Favoriser la découverte et la préservation d'un environnement d'exception.

Op 3 : Valoriser la ressource en eau et ses usages partagés.

Axe 3 : Initier les jeunes à la connaissance et à la préservation de la montagne.

Op 1 : Les jeunes (habitants et visiteurs), acteurs responsables de la Montagne de demain.

Op 2 : Champsaur Valgaudemar, territoire leader dans l'accueil des jeunes en centres de vacances.

Op 3 : Favoriser la découverte, la formation aux métiers de la montagne et le maintien de l'emploi dans la vallée.

Axe 4 : La mobilité interne au territoire comme lien entre les espaces (stations/vallée).

Op 1 : Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Op 2 : Faire du vélo un moyen de découverte de la vallée et de mobilité du quotidien.

Op 3 : Participer à l'émergence des grandes itinérances inter espaces valléens.

Op 4 : Signaler de manière homogène et intégrée l'offre touristique du territoire.

Pour en savoir plus :

Retrouvez la page dédiée à l'Espace Valléen sur l'espace pro du site web www.champsaur-valgaudemar.com

Ou contactez-nous via contact@champsaur-valgaudemar.com

Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar

Office de Tourisme du Champsaur Valgaudemar

Tel : 04 92 49 08 80

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR



DÉCHÈTERIES DU CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR

HORAIRES D'OUVERTURE HIVER



SAINT BONNET

du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI 8H - 11H45 / FERMÉ
MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI
8H - 11H45 / 15H - 16H45
SAMEDI 8H - 11H45 / 14H - 16H45

Tél. : 04 92 50 56 37



SAINT FIRMIN

Toute l'année

MARDI 14H - 16H
JEUDI 9H - 12H / 14H - 16H
LUNDI/MERCREDI/VENDREDI FERMÉ
SAMEDI 9H - 12H

Tél. : 06 81 06 66 72

ORCIÈRES

du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI 10H - 12H / 14H - 17H
MARDI/MERCREDI/JEUDI/VENDREDI 14H - 17H
SAMEDI 9H30 - 12H / 13H30 - 17H

Tél : 06 61 66 47 20

Attention !
Tout dépôt à l'extérieur
est interdit !

Informations utiles

PRÉVENTION DU RISQUE AU MONOXYDE DE CARBONE



L'AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU 05



**Louer, Acheter, Construire,
Faire des travaux ...**

Les conseillers de L'ADIL répondent
gratuitement à vos questions !

?

Nos permanences :

- France Services Du Gullestrois (passage des écoles), 1^{er} jeudi du mois ;
- Briançon, (Service Urbanisme, 2 rue du Champs de Mars), 2^{ème} mardi du mois ;
- MSAP de Saint-Jean-Saint-Nicolas (chemin de l'aigle), 3^{ème} vendredi du mois ;
- France Services La Bâtie-Nouveau (La Lauzière), 4^{ème} jeudi du mois le matin ;
- France Services de Chorges (rue des Écoles), 4^{ème} jeudi du mois l'après-midi ;
- France Services de Laragne-Montéglin (8A place de l'Église), 4^{ème} lundi du mois.

**Une question logement ?
Pensez à l'ADIL !**

14, rue du Docteur Honorat – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. : 04 92 21 05 98 – accueil@adil05.org – www.adil04-05.org

LE CAUE DES HAUTES-ALPES VOUS CONSEILLE GRATUITEMENT

05 Hautes-Alpes
caue



**UN ARCHITECTE
DU CAUE 05
VOUS CONSEILLE
GRATUITEMENT**





**VOUS AVEZ
UN PROJET**
de construction,
rénovation
ou réhabilitation d'un bâtiment



**VOUS VOUS POSEZ
DES QUESTIONS**
Aspects architecturaux,
Règles de constructibilité,
Démarches administratives,
Matériaux, Performances
énergétiques, Economies
d'énergie, Aides financières,
Règlementation, Fiscalité...



**BÉNÉFICIEZ DE
CONSEILS**
neutres et gratuits
en amont du dépôt de permis
ou de la déclaration préalable



**LORS DE PERMANENCES
OU SUR RDV**
Permanences du CAUE 05
et de ses partenaires

RDV auprès du CAUE 05 :
04 92 43 60 31
rendez-vous@caue05.com
www.caue05.com

05 Hautes-Alpes
caue
Cabinet d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Le CAUE est une association départementale qui a une mission
d'intérêt public de conseil et de sensibilisation à l'architecture,
l'urbanisme et l'environnement.


NOS PARTENAIRES




LE PROXI MARKET DE ST-LÉGER EST « POINT PICKUP »

M. CHABANNIER Alexandre, gérant de l'épicerie « Proxi Market » situé à St-Léger-les-Mélèzes est depuis l'hiver 2020-2021, « Point Pickup ».

Vos colis pourront être livrés dans ce commerce si cela est proposé au moment du choix de la livraison lors de vos commandes en ligne.

 **FILTRE LA RECHERCHE**




 **VOTRE POSITION**

PROXI MARKET 8 min 🚗

CENTRE COMMERCIAL LE VILLAGE 4,7 km

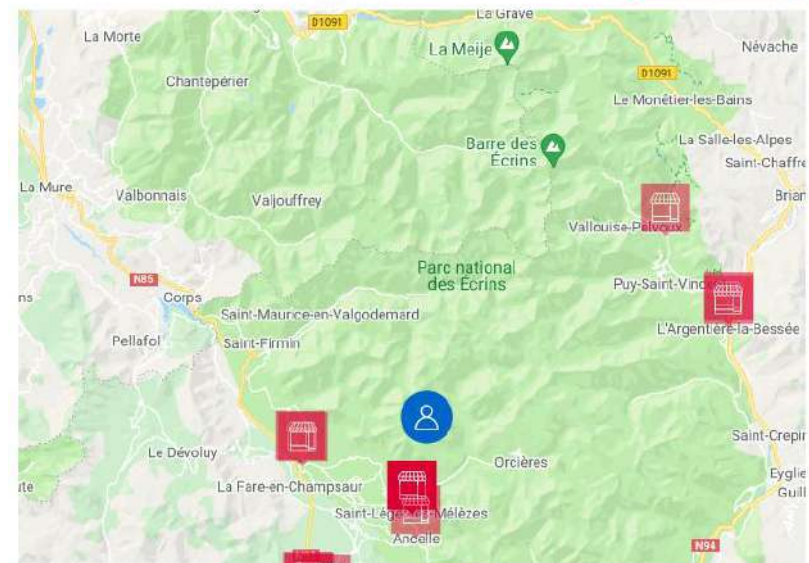
05260 SAINT-LEGER-LES-MELEZES

LU - DIM : 07H30 - 19H00

  Sam  Dim

[Créer un itinéraire >](#)

Masquer ▲



LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

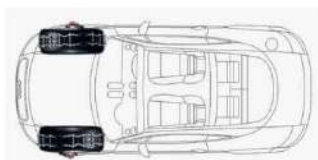
<https://communesaintlegerlesmelezes.com>

ÉQUIPEMENTS SPECIAUX OBLIGATOIRES DANS LES HAUTES-ALPES

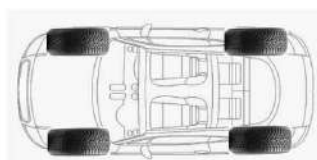
Usagers de la route, il vous est rappelé qu'il est désormais **obligatoire de détenir des équipements spéciaux sur l'ensemble du département** (chaînes, chaussettes à neige ou pneumatiques hiver) du 1er novembre au 31 mars.

Il est nécessaire de savoir monter ses chaînes/chaussettes **avant de prendre la route** et d'équiper son véhicule **par anticipation sur les aires de chaînage**, hors des voies de circulation.

- Pour les voitures et véhicules utilitaires légers, le conducteur a le choix entre :
 - détenir des dispositifs antidérapants amovibles (des chaînes ou des chaussettes à neige) permettant d'équiper **au moins deux roues motrices** ;



- équiper son véhicule avec **quatre pneumatiques hiver**.



LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS



De 9h30 à 12h30

Marchés
des Producteurs

St-LÉGER
LES-MÉLÈZES

Les mardis

du **8 Février**

au **1^{er} Mars 2022**

Du producteur
aux
consommateurs

Organisé par

 **Commune de**
ST-LÉGER
LES MÉLÈZES

Avec le soutien de

 **PROVENCE**
ALPES
CÔTE D'AZUR

 **Hautes-Alpes**
le département

 **ALPES PROVENCE**
le département

Informations pratiques

LA MAIRIE

lundi-mardi-jeudi: 8h30-11h30/13h30-16h30
 mercredi-vendredi: 8h30-11h30
Tél: 04 92 50 40 74
Fax: 04 92 50 49 03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr
Site internet : communesaintlegerlesmelezes.com

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPSAUR & VALGAUDEMAR

5 rue des Lagerons
 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Tél: 04 92 50 00 20
Fax: 04 92 50 19 31
Mail: contact@ccduchampsaur.fr

LE SERVICE ANIMATIONS/ ÉVÉNEMENTS BIBLIOTHEQUE

Tél: 04 92 50 43 77
Mail: animation.stleger05@gmail.com
Site internet : communesaintlegerlesmelezes.com

CONTACTER L'ÉCOMUSÉE

Vacances d'été

Du mardi au samedi: 14h30 à 18h00

Vacances d'hiver

Du mardi au samedi: 14h30 à 18h00

Autres périodes

Se renseigner au: 04.92.21.47.78
 Fermé les jours fériés.

Tél: 04 92 21 47 48
Mail: lerefugedesanimaux@orange.fr
Site internet : communesaintlegerlesmelezes.com

BUREAU ACCUEIL TOURISTIQUE ST-LÉGER

Vacances hiver

Tous les jours: 10h00-12h00/14h00-17h00

Hors vacances hiver

Du lundi au samedi: 10h00-12h00/15h00-18h00

Dimanche: 10h00-12h00

Vacances été

Du lundi au samedi: 10h00-12h00/14h00-17h00

Dimanche: 10h00-12h00

Tél: 04 92 67 00 23
Mail: info@st-leger05.fr
Site internet: www.champsaur-valgaudemar.com

LES NUMEROS UTILES

Gendarmerie: 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Médecins :

- A Pont-du-Fossé : 04 92 55 92 45
- A Ancelle : 04 92 50 80 56

<http://pscv.fr/professionnels-de-sante-de-garde/>

Infirmières à St-Léger-les-Mélèzes :

Nadège SOMMACAL, Sandra MARTIN, Edith PAULIN 06 31 31 59 61

Pharmacie:

- A Pont-du-Fossé: 04 92 55 92 30
- A Ancelle: 04 92 50 83 20

*Monsieur Gérald MARTINEZ,
Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes,*

*le Conseil Municipal et le Personnel des Services
de Saint-Léger-les-Mélèzes*

vous souhaitent une Bonne Année 2022.



*Meilleurs
Vœux*